



15km

Internationaux du Puy-en-Velay

RÈGLEMENT DE COURSE

15KM INTERNATIONAUX DU PUY-EN-VELAY

EDITION 2025

DÉFINITION

Les « **15KM INTERNATIONAUX DU PUY-EN-VELAY** » est une épreuve pédestre organisée par l'association « **Jogging 43** » répondant à la réglementation des courses hors stade FFA.

L'épreuve se déroule le Dimanche 4 Mai 2025.

Il est entendu que chaque inscription à l'épreuve « **15KM INTERNATIONAUX DU PUY-EN-VELAY** » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

LIEU

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe au Puy-en-Velay.

Zone théâtre du Puy + Place du Breuil – 43000 LE PUY EN VELAY

INSCRIPTIONS

Les formules de course proposées sont les suivantes :

_ 15km

_ 5km

_ 2km

Les formules non chronométrées sont :

_ 1km

PAPIER :

Seules les inscriptions papier "scolaires" sont possibles. Les courriers les concernant sont à adresser ou déposer à :

Jogging 43

Office de Tourisme du Puy-en-Velay

2, Place du Clauzel

43000 LE PUY-EN-VELAY

Nb : Le bulletin d'inscription digital spécifique est disponible sur le site internet de l'épreuve

Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de : « Jogging 43 »

INTERNET :

Toutes les autres inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne et nous vous recommandons de vous inscrire sur notre website <https://15kmdupuy.fr/> avec un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes inscrites doivent impérativement faire parvenir avant le Jeudi 1er Mai 2025 une photocopie de licence ou un PPS en cours de validité.

Les frais d'inscription acquittés par chaque participant comprennent :

- La logistique et la sécurité de la course
- L'accès aux point(s) de ravitaillement
- Le(s) cadeau(x) souvenir(s)
- Le(s) cadeau(x) finisher
- Le chronométrage individuel

Veillez noter que l'organisation se réserve le droit de contrôler les sacs afin d'en vérifier leur contenu. Aucun objet de valeur ne doit être laissé à l'intérieur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'inscription d'un participant est officiellement validée dès lors qu'il reçoit la confirmation de la part de l'organisation par mail.

Veillez noter que tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.



Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale (dématérialisée ou physique) pour les mineurs est obligatoire.

AGE & CONDITIONS DE PARTICIPATION

EPREUVES	ÂGE
15 KM	Nés en 2009 et avant (16 ans minimum à J-1 de la date de l'épreuve)
5 KM	Nés en 2011 et avant (14 ans minimum à J-1 de la date de l'épreuve) Accessible dès la catégorie Minime 1 ou U16
2 KM	Nés entre le 1er Janvier 2010 et le 31 décembre 2015 Accessible de Poussin 1 ou U12 à Minime 2 ou U16
1 KM	Nés après le 1er janvier 2016 (8 ans maximum à J-1 de la date de l'épreuve)

PPS & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité Pass running en cours de validité
- Autre licence en cours de validité : Fédération des club de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des Œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Pour les coureurs non licenciés :

En application de la loi "Sport" de 2022, l'organisation acceptera exclusivement le PPS (Parcours Prévention Santé) mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme. Votre document personnel est à générer sur la plateforme <https://pps.athle.fr/> puis à fournir sur votre espace personnel lors de votre inscription ou avant le retrait dossard.

La validité des pièces justificatives s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou du PPS par sa présentation directe.

Cas Particulier Des Coureurs Étrangers

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.



DÉTAILS DES TARIFS DES INSCRIPTIONS PAR INTERNET

Formules	Tarif 1* (du 01/11/2024 au 31/03/2025)	Tarif 2* (du 31/03/2025 au 02/05/2025)	Tarif 3 (sur place - veille & jour de course)
15km / licenciés	18,50€	23€	/
15km / non licenciés	20,50€	25€	/
5km / licenciés	11,50€	15€	/
5km / non licenciés	13,50€	17€	/
2km	7€		
1km	5€		

* Ces tarifs s'entendent en €TTC, hors frais de transaction éventuels de la plateforme d'inscription

CHANGEMENT D'ÉPREUVES ET TRANSFERT DE DOSSARD

Pour des raisons de sécurité, les changements ne sont pas autorisés.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'attentats, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible.

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel la veille et le jour de course à : Théâtre du Puy - Place du Breuil - 43000 LE PUY-EN-VELAY (horaires disponibles sur le site internet)

EQUIPEMENT

Aucun équipement n'est obligatoire pour participer au « 15KM INTERNATIONAUX DU PUY-EN-VELAY »

En cas de météo difficile, l'organisation se réserve le droit d'étoffer l'équipement et de rendre certains articles obligatoires. Les nouveaux éléments seront alors communiqués aux participants par mail.

Selon la FFA, et en ce qui concerne les chaussures utilisées : l'épaisseur maximum des semelles autorisées est **fixée à 40mm maximum.**

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

a. ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer sur le parcours ou s'alimenter sur les ravitaillements.

b. CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard.



Chaque concurrent doit installer son dossard, fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés ou écoperont de pénalités.

Les PKM indiquant le kilométrage seront installés aux différents points stratégiques du tracé.

SIGNALISATION

Les parcours seront barriérés et fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique et conformément aux labels, chaque participant dispose d'une priorité de passage.

RAVITAILLEMENTS

Pour les 15 km, vous trouverez plusieurs ravitaillements complets

- au 1er km de chaque tour
- au 5ème km de chaque tour
- puis à l'arrivée

Pour toutes les autres courses, un seul ravitaillement à l'arrivée est prévu.

JURY OFFICIEL – CHRONOMÉTRAGE

« Jogging 43 » et l'épreuve bénéficient de :

- label international pour l'épreuve des 15km
- label régional FFA pour l'épreuve des 5km

Le Jury Officiel est composé de deux juges arbitres de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course, également désignés par la FFA.

BARRIÈRES HORAIRES - MISE HORS COURSE (puces)

Aucun participant ne sera chronométré après les barrières horaires indiquées ci-après. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Les concurrents ayant anticipé le départ seront déclarés hors course.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

BH 15km

Le 1er tour (environ 7,5km) doit se faire impérativement avant le temps imparti d'une heure zéro (1h00) de course.

L'épreuve complète devra être terminée avant deux heures (2h00) de course.

BH 5km

Aucune barrière horaire n'est fixée

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

En cas de non-respect dudit règlement et des spécificités fédérales liées à l'équipement.



RÉCOMPENSES/PRIZE MONEY

- **15KM** : Grille de prix financière pour les 10 premiers du scratch (hommes et femmes)

Lots pour les premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) : 1er cadet, 1er espoir, 1er senior, 1er M1, 1er M2, 1er M3, 1er M4, 1er M5

- **5KM** : Trophées + lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes)

Lots pour les 4ème, 5ème, ainsi que les premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) : 1er cadet, 1er espoir, 1er senior, 1er M1, 1er M2, 1er M3, 1er M4, 1er M5

- **2KM**: Trophées + lots pour les 3 premiers du scratch (garçons et filles)
- **1KM** : Trophées + lots pour les 3 premiers du scratch (garçons et filles)

Challenge régional

Les coureurs régionaux peuvent prétendre à une grille de prix financière offerte aux 10 premiers du scratch (hommes et femmes).

Il en est de même pour les Masters, sur une grille offerte aux 5 premiers du scratch (hommes et femmes).

La notion de "régional" s'établit dès lors que le participant peut justifier d'une domiciliation et d'une licence acquise en région Auvergne-Rhône-Alpes depuis au moins 3 ans.

Pas de cumul

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 distinctions ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

Veuillez noter que seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Grille de prix

Elle est fixée librement par l'organisation sur la base du temps réalisé et du classement scratch (hommes et femmes). Les conditions ainsi que les montants peuvent-être demandés au directeur de course par e-mail > André Chouvet : chouvet.andre@orange.fr.

La remise des prix se fera le : Dimanche 4 Mai 2025 à partir de 17h00 pour toutes les épreuves.

La remise des prix des coureurs locaux se fera le : date et lieu à venir ultérieurement

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Des contrôles antidopage pourront avoir lieu à l'arrivée afin d'assurer la parfaite régularité des courses. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « *Jogging 43* », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde



entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports. Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse contact@15kmdupuy.fr, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**

